



# Séance extraordinaire du Conseil général

selon art. 3.12 al. 3 du Règl. général de commune

**Lundi 31 mars 2014 à 20h00**

**salle du Conseil général, Colombier**

## Ordre du jour

1. Appel
2. Requête de locaux par l'Harmonie de Colombier et éclaircissements du Conseil communal par rapport aux diverses solutions envisageables.

Au nom du Conseil général

Le président :      Le secrétaire :

F. Gubler              Ph. Egli

Colombier, le 20 mars 2014